



Conseil municipal du 28 Septembre 2017

Délibération N°5

Intervention Mme Durlin

*Brutale*

La suppression du dispositif des contrats aidés décidée sans aucune concertation par Monsieur Macron constitue une nouvelle atteinte au service public et aux collectivités.

Comme vous le savez, dans nos précédentes interventions sur ce sujet nous avons dit notre préférence pour des contrats statutaires plutôt que des contrats aidés.

Même si les contrats aidés ne sont pas la panacée, ils peuvent être un tremplin pour les personnes qui sont le plus éloignées de l'emploi.

Ces suppressions toucheront également le tissu associatif.

Ils permettent aujourd'hui des actions de proximité dans différents champs : solidarité, sport, éducation...

Ce sont pour notre ville 7 contrats gelés aujourd'hui et 12 qui s'arrêtent.

Le gouvernement applique la double peine, d'une part en supprimant ces contrats aidés, et en réduisant les moyens des collectivités (cf mon intervention précédente), diminuant ainsi la possibilité de recrutement sur des postes des personnes titulaires de ces contrats dans notre commune. Ce d'autant plus que sont supprimés 70 000 postes dans la fonction publique territoriale.

Nous proposons que nous rédigeons une motion sur les 2 interventions que nous venons de faire, et ainsi nous joindre à l'association des maires de France pour demander un meilleur traitement des communes et de leur maire élu au suffrage universel et pour plus de reconnaissance du rôle indispensable que nous jouons pour faire vivre notre pacte républicain dans nos communes.

Nous pourrions la soumettre au CM du 6 Novembre avant le congrès des Maires de France